AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0942026-DE
Reçu le 11/06/2026

EXCISUM, SITE ET MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'EYSSES

CONVENTION DE PRÊT DE COLLECTIONS

Entre

la Ville de Villeneuve-sur-Lot pour Excisum, site et musée archéologique d'Eysses,
1 quater rue Victor Michaut, 47300 Villeneuve-sur-Lot
représentée par Monsieur Guillaume LEPERS, Maire de la Ville de Villeneuve-sur-Lot, agissant en vertu de la délibération n°38 du conseil municipal en date du 09 avril 2026,
ci-après désignée « l'Emprunteur »,
d'une part,

et

la Ville de Nérac pour le Château-musée Henri IV
représentée par Monsieur Nicolas Lacombe, Maire de la Ville de Nérac, dûment habilité par délibération de l'assemblée délibérante.
ci-après désignée « Le Prêteur »,
d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Titre de l'exposition temporaire estivale : **« Voyage dans les villes de l'Antiquité tardive »**

Lieu : Excisum, site et musée archéologique d'Eysses,
1 quater rue Victor Michaut, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Dates : 30 mars au 30 septembre 2026

Nom du responsable de l'organisme emprunteur : Mairie de Villeneuve-sur-Lot, maire Guillaume Lepers

Nom des commissaires de l'exposition : Marie Lemaréchal, Jean-François Bernard et Mélody Félix-Sanchez

Nom du régisseur des œuvres avec téléphone, fax et mail :

Marie Lemaréchal (responsable du service patrimoine historique)
0788168350, marie.lemarechal@mairie-villeneuvesurlot.fr

Mélody Félix-Sanchez (chargée d'inventaire et de valorisation des collections archéologiques)
0633029488, melody.felixsanchez@mairie-villeneuvesurlot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÊT DES COLLECTIONS

1. Nature du prêt

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités selon lesquelles le Prêteur prête à Excisum, site et musée archéologique d'Eysses les œuvres pour l'exposition citée dans le préambule.

Les œuvres prêtés sont au nombre de quarante-trois : voir la liste annexe à la présente convention.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0942026-DE
Reçu le 11/06/2026

2. Durée du prêt

Le prêt prendra effet lors de la date de départ des œuvres de leur lieu de conservation et expirera à la date de restitution des œuvres au Prêteur, sur leur lieu de conservation. Les œuvres seront retournées dans les meilleurs délais et, au maximum, trois semaines après la fermeture de l'exposition.

3. Assurance

L'assurance des œuvres est effective pour le transport et la durée de l'exposition à la valeur indiquée par le prêteur. L'assurance demandée est « clou à clou » et couvre tous les risques (perte, vol, détérioration et destruction). L'attestation d'assurance sera envoyée dès que la valeur des œuvres aura été communiquée par le prêteur. Sans cette garantie, les œuvres ne pourront quitter le musée.

En cas de destruction, perte, vol ou dégradation entraînant la dépréciation de l'œuvre prêtée, l'emprunteur en informera aussitôt le propriétaire. Il sera tenu de lui verser en dédommagement soit une somme égale à la dernière valeur d'assurance de l'œuvre disparue, soit une somme proportionnelle à la restauration de l'œuvre ou équivalente à la perte de valeur suite au dommage. Cette somme sera déterminée par le conservateur de l'œuvre et ne pourra excéder la valeur d'assurance de l'œuvre.

4. Emballage, transport, convoiement

Tous les frais relatifs à l'organisation de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur, notamment l'emballage, le transport et le convoiement.

L'enlèvement et le retour des œuvres se fera par l'emprunteur. Les objets seront exclusivement manipulés par un agent du service Patrimoine historique à chaque étape du mouvement des œuvres : emballage, enlèvement, transport, livraison, installation, démontage, retour des œuvres.

Emballage et conditions de transport

Objet petit : Protection de surface type Tyvek / Conditionnement des objets dans une boîte hermétique (type Myflex) ou dans un sachet minigrip selon l'objet / Calage de la boîte dans une caisse rigide PE
Objet moyen : Protection de surface / Conditionnement des objets dans une boîte hermétique (type Myflex) ou dans un sachet minigrip selon l'objet / Caisse rigide PE
Objet volumineux : Protection de surface / Caisse PE ou sanglage sur palette

5. Etat des œuvres prêtées

Le constat d'état des œuvres sera établi avant le départ sur leur lieu de conservation, conjointement par le Prêteur et l'Emprunteur. Pour la restitution, la même procédure sera suivie en sens inverse.

Tout changement appréciable de l'état des œuvres survenu pendant la durée du prêt sera immédiatement signalé au Prêteur, accompagné des photographies permettant une identification des dégradations.

Certaines œuvres particulièrement fragiles ou en mauvais état de conservation peuvent nécessiter des mesures de restauration conduites sous le contrôle du/de la responsable des collections archéologiques de la mairie de Villeneuve-sur-Lot, et seulement après accord du prêteur. Ces mesures sont prises avant s'il y a lieu ou pendant et après le prêt, en cas de dommage.

6. Conservation et présentation

Les œuvres empruntées seront conservées et présentées selon les conditions fixées ci-dessous :

Conditions de conservation (pour les OBJETS EN MÉTAL y compris les objets archéologiques contenant des sels solubles)

T° 20°C +/ 2°C (dérive journalière inférieure à 1 °C)

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0942026-DE
Reçu le 11/06/2026

HR maximum 50% stable (dérive journalière inférieure à 5%)
Pas de lumière naturelle directe sur les objets ou les vitrines, présence de stores sur les fenêtres dans la pièce / filtration des UV (lumière naturelle et éclairage)
Pas de source de chaleur (radiateur) ou de froid (fenêtre) à proximité directe
Pour tout élément peint : 150 lux maximum

Conditions de présentation

Présentation en vitrine fermée à clé ou sous capot scellé sur les 4 côtés.
Pour les objets volumineux : présentation hors vitrine possible mais avec sécurisation et mise à distance.
Pas de contact direct avec un support peint (sauf peinture thermolaquée) / Pose d'un film polyester (type Mylar) sous chaque objet pour isoler de la peinture.

Des conditions particulières de conservation peuvent être demandées selon la fragilité des œuvres.

Pour les œuvres qui nécessitent un système de soclage particulier, les frais seront pris en charge par l'emprunteur.

Aucune œuvre ne pourra être restaurée, nettoyée, décadrée ou son montage modifié sans accord du prêteur. Les marques ou étiquettes figurant sur l'œuvre ne pourront être retirées.

7. Sécurité

Les salles d'exposition sont sous la surveillance d'un agent - voire deux - la journée et sous surveillance la nuit (centrale d'alarme intrusion par détecteur de mouvements avec capture photos, type NFA2P 2 boucliers). Le déclenchement de l'alarme est transmis par notification à un agent territorial d'astreinte, ainsi qu'au service technique de la collectivité.

Les salles d'exposition présentent des fenêtres et des portes-fenêtres dont la fermeture est renforcée par des barres de sécurité sur les volets. Les vitrines possèdent toutes des systèmes de fermeture à clé.

Les espaces d'exposition sont tous situés à l'intérieur du musée et ne présentent pas de risque particulier (avalanche, inondation, feu de forêt, risque sismique...).

8. Photographie et reproduction

Il est entendu entre les parties que l'Emprunteur pourra librement et gratuitement photographier et/ou reproduire les œuvres prêtées, uniquement :

- pour la communication et la promotion de l'Exposition (affiches, presse écrite et audiovisuelle, Internet, réseaux sociaux) ;
- pour toute publication pédagogique papier ou mise en ligne, en rapport direct avec l'Exposition « Voyage dans les villes de l'Antiquité tardive », en plusieurs langues.

Toute reproduction photographique et diffusion à but commercial (catalogues d'exposition, livres, cartes postales, affiches, produits audio-visuels et multimédias, CD-Rom, DVD-Rom...) conçues en liaison avec l'exposition feront l'objet d'un accord spécifique entre l'Emprunteur et le Prêteur, dans le cadre de cette exposition.

Concernant l'édition d'un catalogue d'exposition, un exemplaire sera adressé au musée prêteur pour son service de documentation.

9. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de prêt de l'œuvre (prêt initial auquel viennent s'ajouter d'éventuels avenants).

10. Litiges

Les contestations qui s'élèveraient entre le prêteur et l'emprunteur au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention devront d'abord faire l'objet d'une tentative de conciliation.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0942026-DE
Reçu le 11/06/2026

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Le 27/04/2026

Pour le Maire et par délégation,
Madame MANDILE-PICOT, adjointe au maire
en charge de la culture, du patrimoine
historique
et de la mémoire

MAIRIE DE VILLENEUVE SUR LOT
LOT-ET-GARONNE

Monsieur le Maire de Nérac,
N. Lacombe

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0942026-DE
Reçu le 11/06/2026

P. J. 1 : Liste des objets concernés par la demande de prêt

numéro	*description*	*site archéologique*
47.1.138	peigne en os Nikita III.1 ; IVe-Ve s. (Ukraine, Moldavie)	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.139	peigne en os Nikita III.1 ; IVe-Ve s. (Ukraine, Moldavie)	Moncrabeau, villa de Bapteste
2023.0.1	boucle de ceinture alliage cuivreux mérovingien VIIe s. ; 2 fragments	Dragage Garonne
2023.0.3	plaque-boucle d'Aquitaine à "cornes" ; alliage cuivreux mérovingien VIIe s	Nérac, Le Tasta
2023.0.6	plaque-boucle d'Aquitaine à ocelles ; alliage cuivreux mérovingien VIIe s	Nérac, Le Tasta
2023.0.7	rouelle ajourée de châteleine ; alliage cuivreux mérovingien	Bruch, Saint-Martin
2023.0.8	boucle de ceinture alliage cuivreux et pierres semi-précieuses ; mérovingien	Fieux, Au petit
2023.0.9	Contre-plaque ceinture bordure cannelée	Cours
2023.0.10	fibule zoomorphe bronze doré, grenat et émaux	Bruch, Saint-Martin
2023.0.23	arme d'hast gravé, fer	Dragage Garonne
2023.0.30	tête d'homme sculpté en pierre	non id.
2025.0.424	chrisme sculpté en calcaire coquillé ; mérovingien	chevet de tombeau en pierre
47.1.49	petite fibule forme arbalète fer fer/bronze, manque spires et ardillon, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.51	dé à coudre en fer, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.55	scalptorium en bronze, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.59	hameçon en bronze, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.71	anneau en bronze décoré, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.74	jonc en bronze	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.76	jonc en bronze, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.78	rouelle à 8 rayons en bronze : applique, pendentif ?	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.86	poignée d'épée creuse torsadée en Al Cu	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.87	applique décorative : anneau relié à une tige perpendiculaire représentant un félin	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.97	semelle de chaussure en cuir maintenue par des rivets en fer et décorée d'un chrisme	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.162	serrure en bronze	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.102	appeau en os	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.109	fragment de lime en os avec trou de suspension	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.133	petite fusaïole en verre vert ou perle	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.160	bracelet ouvert en bronze décoré d'ocelles et de lignes parallèles, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
47.1.70	clé en fer à panneton relié à un anneau de suspension par une chaînette	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.269	molette de potier en fer pour décorer la pâte, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.272	clé en fer, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.280	paire de forces en fer	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.287	peigne à carder en fer forgé, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
~~2025.0.298~~	~~cadenas d'entraves en fer, antique~~	~~Moncrabeau, villa de Bapteste~~
2025.0.303	lampe à huile en terre cuite orné d'un chrisme	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.305	plaque de serrure circulaire décorée de cercles moulurés en bronze, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.332	racloir : lame à dos légèrement convexe prolongeant la soie d'emmanchement, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.270	mors de cheval, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.274	mors de cheval, antique	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.335	instrument de chirurgie mouluré en bronze, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
2025.0.358	tête d'enfant en marbre blanc sculpté, antiquité	Moncrabeau, villa de Bapteste
~~2021.0.17~~	~~réplique plaque gravée avec croix de Constantin~~	~~Nérac, villa Garenne~~
2025.0.359	fragment de statuette (Victoire?) en marbre, Bas-empire	Nérac, villa Garenne